

FICHE D'INFORMATION SUR LE CODE DE PRATIQUES POUR LES ÉQUIDÉS

Correspond à l'exigence 7.0

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) a créé des codes de pratiques pour prodiguer des soins à tous les grands groupes d'animaux agricoles au Canada et assurer leur bien-être.

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés (le « Code de pratiques ») a été publié en 2013 et révisé en 2018. Il s'agit de lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation des chevaux qui énoncent les pratiques exigées et recommandées pour tous les membres de l'industrie équine qui travaillent et interagissent avec des chevaux.

Chaque étape du processus d'élaboration du code spécifique à un groupe d'animaux a été menée avec rigueur, avec l'aide d'un comité d'experts de l'industrie. Ces comités sont composés de vétérinaires, de membres de l'industrie, de représentant(e)s du gouvernement, d'entreprises de vente au détail, d'autorités chargées de la protection des animaux, de chercheur(-euse)s et de membres d'associations de protection des animaux. Ces personnes et entités se servent de leurs connaissances de l'industrie et des observations tirées de la littérature scientifique pour rédiger un code de pratique pour un groupe d'animaux. Les codes sont mis à la disposition du public pour commentaires pendant 60 jours, ce qui permet de recueillir de la précieuse rétroaction.

Le comité du Code de pratique pour les équidés a rédigé des lignes directrices, fondées sur des données probantes, sur les meilleurs soins à offrir aux chevaux. Ce Code est divisé en dix sections :

- Devoirs et responsabilités
- Installations et hébergement
- Alimentation et abreuvement
- Régie des soins de santé
- Régie des parcs d'engraissement (ne fait pas partie du Programme de soins aux équidés)
- Pratiques de régie des équidés
- Régie de la reproduction



- Le transport
- Changement de carrière et fin de vie active
- L'euthanasie

Chaque section du Code énonce des exigences et des pratiques recommandées. Les exigences sont des normes minimales qui doivent être mises en œuvre par toutes les personnes responsables de chevaux. Ces exigences peuvent être juridiquement contraignantes en vertu de lois fédérales et provinciales. Les pratiques recommandées devraient, en principe, améliorer le bien-être des animaux. Toutefois, le fait de ne pas les appliquer ne signifie pas que les exigences ne sont pas respectées.

Vous trouverez un exemplaire électronique du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés sur le site Web du CNSAE : <https://https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/equides>.